

Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne 7 – 9 mai 2023

French-Palestinian Conference on Decentralized Cooperation 7 – 9 May 2023

Feuille de route 2023 - 2027

Les 7, 8 et 9 mai 2023 plus de 200 élus et experts des collectivités locales françaises et palestiniennes se sont réunis à Ramallah en Palestine pour les Cinquièmes assises de la coopération décentralisée.

En présence de plusieurs personnalités françaises et palestiniennes de haut niveau, cet événement a témoigné de la vigueur des liens qui unissent les collectivités françaises et palestiniennes autour de besoins et d'objectifs communs.

Les représentants des collectivités locales françaises et palestiniennes ont pu dresser le bilan d'une coopération décentralisée franco-palestinienne unique par son ampleur, dotée d'une forte dimension humaine, sociale et politique. Dans un contexte marqué par une absence d'horizon politique crédible, et une dégradation des conditions de vie des Palestiniens, cette coopération œuvre à préserver l'espoir d'aboutir aux conditions d'une paix juste et durable.

Les participants ont conforté leur souhait de renforcer les soixante coopérations déjà existantes, et d'œuvrer à la création de nouveaux partenariats visant à répondre de manière concrète aux évolutions des besoins des collectivités et de la population palestiniennes.

De manière transversale, les participants continueront à soutenir en priorité les communautés palestiniennes les plus vulnérables, avec un effort particulier sur la zone C et Jérusalem-Est qui subissent une intensification de la politique de colonisation. Ces actions contribuent directement à renforcer la résilience de la population palestinienne, ainsi qu'à consolider les bases d'un futur Etat palestinien viable et démocratique.

La richesse des échanges au cours des différentes tables rondes consacrées à la jeunesse palestinienne, au patrimoine, à l'eau et l'assainissement, et aux nouveaux enjeux de la coopération décentralisée, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de travail pour l'engagement des collectivités françaises en Palestine dans les cinq années à venir, rassemblées au sein de cette feuille de route.

Aussi, afin de soutenir la dynamique de ces Assises, le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine » (RCDP), en partenariat avec Cités Unies France (CUF), organisera dès l'année prochaine un événement politique important afin de marquer l'anniversaire des 30 ans de la coopération décentralisée franco-palestinienne et du RCDP. Cet événement célébrera 30 ans d'amitié et de partenariats initiés dans le contexte des espoirs ouverts par le processus d'Oslo, avec pour objectif

d'accompagner les collectivités palestiniennes dans leur montée en puissance et contribuer ainsi à la réalisation de l'Etat palestinien.

Jeunesse palestinienne et mobilités

66% des Palestiniens ont aujourd'hui moins de 30 ans. Le soutien à la jeunesse palestinienne est plus que jamais apparu comme une priorité de l'action des collectivités territoriales en Palestine.

Celles-ci souhaitent collectivement s'engager dans des actions concrètes permettant d'offrir des espoirs et opportunités à la jeunesse, pour une meilleure insertion dans le monde du travail mais également pour favoriser leur épanouissement personnel.

Les collectivités s'attacheront d'une part à poursuivre leurs actions afin de favoriser **les échanges entre jeunes français et palestiniens**, notamment les échanges culturels qui continueront à s'intensifier dans les années à venir. L'année 2023 sera notamment marquée par la poursuite des croisements culturels franco-palestiniens dans le cadre du projet JER'EST2, avec le soutien de plusieurs collectivités du RCDP, qui aboutiront à l'organisation du Festival « Jeunes talents » de Jérusalem au mois de novembre. Le programme des « Jeunes ambassadeurs » du RCDP aura quant à lui vocation à s'élargir à des jeunes bénéficiaires issus de Cisjordanie et de Gaza. Aussi, la 3ème phase d'accueil dans les collectivités en France de 25 jeunes palestiniens de Jérusalem Est prévue à l'automne 2024 pourrait être élargie à une **rencontre nationale de jeunes des collectivités ayant des coopérations décentralisées partout en Palestine**.

Afin d'encourager ces échanges, les collectivités locales sont invitées à s'appropriier pleinement l'ensemble des outils existants, notamment les programmes de mobilité européens liés à l'éducation et la jeunesse à l'instar d'Erasmus +.

D'autre part, les collectivités poursuivront leurs efforts en faveur de l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, et aux échanges académiques entre universités françaises et palestiniennes. Elles attacheront une importance particulière au développement **de la mobilité internationale des étudiants palestiniens** permettant, d'offrir de réelles perspectives d'ouverture sur le monde à une jeunesse inquiète pour son avenir. Elles pourront participer à l'accueil d'étudiants palestiniens en France, notamment en cofinçant des bourses de mobilité avec les services du Consulat général de France à Jérusalem, par exemple en assurant le logement des étudiants.

Enfin, au-delà de la question de la mobilité et de l'insertion socio-professionnelle, les jeunes Palestiniens sont confrontés à des problématiques multiples et variées, liées à la santé, ou encore à la précarité, auxquelles les collectivités locales françaises s'attacheront également à répondre dans la mesure de leurs capacités et de leur expertise.

Patrimoine, culture, et tourisme

De nombreuses villes de Palestine sont dotées **d'un patrimoine** d'une grande richesse, notamment des centres anciens et de nombreux bâtiments historiques classés au titre de la loi palestinienne. Leur conservation et leur mise en valeur sont essentielles afin de protéger la mémoire et l'identité palestinienne. Les actions des collectivités françaises et palestiniennes dans ce domaine permettent de soutenir l'appropriation par le peuple palestinien de son histoire et de son patrimoine, et sont en ce sens de réels vecteurs de cohésion sociale.

A l'issue des échanges, les collectivités françaises et palestiniennes décident de renforcer leur coopération, soit directement, soit via l'Association of Palestinian Local Authorities (APLA), au moyen d'actions de formation et d'accompagnement des agents des collectivités palestiniennes œuvrant sur la thématique du patrimoine. Plusieurs domaines d'intervention potentiels ont été identifiés en priorité, notamment la mise en place des plans de préservation du patrimoine des collectivités locales, la réalisation d'inventaires du patrimoine, ou le soutien à l'ingénierie en urbanisme.

Des actions concrètes sont par ailleurs amenées à voir le jour dans les prochaines années, notamment la création d'ambassadeurs du patrimoine, et celle d'un réseau des villes patrimoniales palestiniennes. L'Association « Sites & Cités remarquables de France » accompagnera ces différents projets dans le cadre de son programme de partenariat avec l'APLA.

Ces actions centrées sur la préservation du patrimoine, de la culture et de l'identité palestinienne, s'accompagneront de la poursuite des actions des collectivités en faveur **du développement d'un tourisme durable** en Palestine. Elles continueront en particulier à capitaliser sur la réussite du projet de Grande Traversée de la Palestine qui, avec le soutien de l'AFD et de nombreuses collectivités françaises, constitue aujourd'hui un outil pérenne permettant d'accompagner et de structurer le tourisme local en faveur des populations situées aux alentours du sentier.

L'eau et l'assainissement

Les collectivités territoriales françaises, à travers leurs coopérations décentralisées, sont historiquement impliquées dans la thématique de la gestion de l'eau et l'assainissement en Palestine, tant au niveau du portage politique que de la mobilisation des services techniques concernés. Cette action, qui s'inscrit dans un contexte où la disponibilité de la ressource en eau est contrainte par les accords d'Oslo, qui ont défini en 1994 les modalités de partage des ressources entre Israël et Palestine, répond à un enjeu fort pour l'amélioration de la qualité de vie des Palestiniens.

Les collectivités françaises continueront d'accompagner les collectivités palestiniennes dans l'amélioration de **l'accès des populations à l'eau potable**. Le secteur est particulièrement sous tension, même si celui-ci dispose d'un taux de couverture élevé, en raison d'un approvisionnement faible et erratique (imports Israël, forages ...), des dynamiques de colonisation en Cisjordanie (constructions contraintes de réseaux et réservoirs), mais également des importantes pertes en eaux dues à la vétusté des réseaux et des lacunes de maintenance. Les coopérations décentralisées se doivent d'accompagner les opérateurs, sur des thématiques comme la création de services publics de gestion de l'eau, la gestion connectée des réseaux, la détection de fuites, la tarification, la collecte des recettes, l'exploitation et la maintenance des infrastructures, la mise en place de modèles économiques solides, etc.

Alors que le taux de raccordement à un système **d'assainissement** est inférieur à 1/3 en Palestine, et au regard de l'ancienneté et du sous-dimensionnement des infrastructures existantes, les collectivités françaises orienteront encore davantage leurs efforts dans ce domaine. Avec l'appui des agences de l'eau, d'associations spécialisées et la participation d'organisations de la société civile, elles engageront des échanges d'expériences au service de la consolidation et de l'extension des infrastructures d'assainissement : réseaux de collecte des eaux usées et stations d'épuration, usines de dessalement.

Le développement des compétences des opérateurs locaux sur l'exploitation des infrastructures de traitement est très attendu, également en lien avec la structuration d'établissements régionaux (Regional Water Utilities), conformément à la loi sur l'eau de 2014.

La coopération décentralisée représente une opportunité pour les collectivités palestiniennes et françaises afin de renforcer leurs pratiques professionnelles et leurs modes de gouvernance dans un cadre commun lié aux impacts du changement climatique. Chaque partenaire doit s'enrichir des connaissances et des apports spécifiques des autres particulièrement en matière de gestion locale et de coordination des services d'eau avec d'autres secteurs tels que l'agriculture, la santé, etc. Ces échanges d'expertises en collectivité doivent également améliorer les liens avec les populations à travers une meilleure connaissance, communication et sensibilisation.

La coopération décentralisée poursuit ses objectifs globaux et transversaux dans la gestion de l'eau et particulièrement en ce qui concerne la performance des réseaux de distribution, la réutilisation des eaux usées et la sensibilisation grand public.

En lien avec la stratégie nationale de réduction des eaux usées transfrontalières, **la réutilisation des eaux usées traitées** (irrigation, recharges de nappes, industrie etc.) constitue un sujet prioritaire pour la Palestine. La mise en place de plusieurs associations d'usagers de l'eau pour l'agriculture représente un défi pour de nombreux acteurs du secteur. Un accompagnement des collectivités palestiniennes sur cette thématique porteuse également en France pourra être envisagé.

Par ailleurs, les camps de réfugiés constituent également des zones prioritaires où les besoins sont particulièrement importants, malgré des modèles de gouvernance complexes.

Enfin, au regard du nombre de collectivités territoriales françaises impliquées dans ce domaine, il apparaît essentiel d'encourager encore davantage les échanges et partages d'expériences. **La mise en réseau des collectivités françaises entre elles, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'équipe France sur place**, permettra de capitaliser sur les réussites des projets existants, et d'adapter leurs interventions aux besoins des collectivités palestiniennes.

Enjeux émergents de la coopération décentralisée et leviers d'action

Alors que s'ouvre un nouveau chapitre de coopération entre collectivités territoriales françaises et palestiniennes, ces Assises ont également permis de dessiner les contours de nouveaux défis rencontrés par les collectivités palestiniennes, y compris dans des domaines non ou peu explorés jusqu'à présent.

1. Violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes est encore peu abordée dans les projets de coopération en Palestine. S'il peut revêtir différentes formes en fonction des territoires (conséquences des parcours migratoires, situations des zones de conflits, difficile application des lois, connaissance des différents droits, ...), l'accompagnement des professionnelles et des femmes victimes est un enjeu partagé. Depuis deux ou trois ans, plusieurs partenariats franco-palestiniens s'entendent pour en faire des projets de développement autour de cette thématique, avec une pluralité de formats (ex : projet d'Observatoire des violences faites aux femmes mis en place par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la ville de Jénine).

Une prise en compte renforcée de cette thématique, dans un nombre accru de localités en Palestine, est encouragée.

2. Gouvernance des collectivités et démocratie locale

Les échanges ont également révélé des besoins grandissants dans les domaines de la **gouvernance locale des collectivités palestiniennes** partenaires. Les élus français ont rappelé leur engagement à soutenir la gouvernance des collectivités palestiniennes, reconnaissant que cette action contribue directement au renforcement de la démocratie palestinienne.

A cet effet, des partenariats entre collectivités françaises et palestiniennes pourront être envisagés afin de contribuer au renforcement de la structuration des collectivités locales palestiniennes et de leur place au sein du paysage institutionnel palestinien.

De même, les collectivités locales palestiniennes représentent les intermédiaires politiques les plus proches des citoyens, et dont la légitimité a été renforcée par les récentes élections municipales de 2022. Prenant en compte cette dynamique, et les aspirations citoyennes croissantes de la population palestinienne, les collectivités participantes ont exprimé le souhait d'intégrer les **enjeux de la démocratie participative et locale** dans leurs réflexions autour de futures coopérations.

Reconnaissant la nécessité d'impliquer pleinement les collectivités locales dans la construction d'un futur État palestinien viable et démocratique, Cités Unies France et l'APLA envisagent la possibilité de créer un **partenariat renforcé**. Cet engagement permettrait d'approfondir les liens entre les deux organisations et de créer des opportunités de coopération qui bénéficieront aux Palestiniens et à leurs homologues français.

3. Soutien aux organisations de la société civile palestinienne

Par leur connaissance fine du terrain, des acteurs et des bénéficiaires des coopérations, **les organisations de la société civile**, autant en France qu'en Palestine, sont des partenaires centraux de la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée.

A ce titre, les collectivités françaises et palestiniennes encouragent les échanges entre associations françaises et palestiniennes, tant ils permettent de tisser des liens humains durables et fédérateurs, et sont des vecteurs d'enrichissement de nos relations bilatérales.

Reconnaissant en particulier le dynamisme d'une société civile palestinienne, en pleine expansion malgré des pressions accrues, les collectivités françaises continueront de prendre pleinement appui sur ces organisations locales, en lien avec les collectivités palestiniennes partenaires, dans la mise en œuvre de leurs projets. Cet engagement constitue une marque de soutien et de confiance pour le secteur associatif palestinien, vecteur indispensable de la vie sociale et démocratique palestinienne.

En complément des grands thèmes évoqués lors de ces 5^{èmes} assises, la coopération franco-palestinienne est également ouverte à d'autres sujets, développés plus spécifiquement entre collectivités françaises et palestiniennes (sécurité civile, animation sportive, etc.).